



Programme • **ITTECOP**
Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages

RÈGLEMENT

PRIX DE THÈSE

INFRASTRUCTURES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES 2016

MEEM / IDRRIM

**Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM),
et
l'Institut des rues, des routes, des infrastructures pour la mobilité
(IDRRIM)**

ont décidé de créer un prix visant à récompenser les meilleures thèses portant sur les infrastructures (rail, route, fluviales et énergie) et leurs effets sur les écosystèmes, les paysages, les projets de territoire (économiques ou politiques) ou le patrimoine, dénommé ci-après « prix de thèse ».

Ce prix a en outre pour objectifs :

- de renforcer les échanges et les liens entre les milieux universitaires et professionnels concernés ;
- de promouvoir les recherches scientifiques auprès des praticiens et des acteurs opérationnels des infrastructures.
- d'encourager les jeunes chercheurs à engager des doctorats sur les infrastructures et leurs effets sur les écosystèmes, les paysages, les projets de territoire (économiques ou politiques) ou le patrimoine et d'inciter les enseignants et les centres de recherche à les soutenir dans cette orientation.

Le prix de thèse sera attribué selon le règlement suivant :

ARTICLE 1 : Critères de sélection

Le prix peut récompenser des thèses en sciences de l'ingénieur, en sciences économiques ou sociales ainsi qu'en sciences de la vie. Ces travaux auront été soutenus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 15 septembre 2016. Outre la qualité scientifique du travail de recherche, les critères suivants pourront notamment être pris en compte :

- la dimension interdisciplinaire ;
- la dimension spatiale ou paysagère dans l'approche ;
- l'usage opérationnel visé, si possible, par la recherche le caractère innovant de la démarche;
- la mise en perspective internationale de la problématique.

ARTICLE 2 : Dépôt des projets

La campagne d'information sur le prix en direction des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche est mise en œuvre par le MEEM et l'IDRRIM qui rendent public le calendrier du prix. Le secrétariat du prix de thèse est assuré par le bureau du programme de recherche ITTECOP (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages).

Sont prises en compte les dossiers de candidature envoyés à these.ittecop.idrrim@ittecop.fr au plus tard le 15 septembre 2016 à 12h00.

ARTICLE 3 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé de fichiers PDF compressé sous format .zip. Le titre de tous les fichiers devra impérativement inclure le nom et prénom du docteur et la nature du document (ex. : DUPONT Nicole - CV). Pour être recevable, le dossier comprendra les éléments suivants :

- le texte complet de la thèse avec la date de soutenance et la liste des membres du jury avec leur fonction dans le jury ;
- un résumé paginé de 5 000 caractères au plus (espaces, ponctuation compris), portant sur la problématique, la méthodologie et les principaux résultats scientifiques ;
- un CV scientifique ;
- le rapport des rapporteurs ;
- le procès-verbal de soutenance ;
- la fiche de candidature¹.

Par leur candidature, les candidats et éventuels lauréats autorisent le MEEM et l'IDRRIM à communiquer sur leurs travaux, et notamment à mettre en ligne leur thèse.

Le MEEM assurera l'impression des thèses lauréates qui seront versées au fond documentaire du CRDD (centre de ressources documentaires développement durable).

ARTICLE 4 : Prix décernés

Il est décerné un grand prix et éventuellement un ou des prix spéciaux.

Les prix seront remis lors d'une manifestation qui se tiendra à l'automne 2016 à la Défense, conjointement avec la remise du prix IDRRIM IMBP 2016².

Le grand prix est doté de 1000 €.

¹ http://ittecop.fr/doc/2016these/Candidature_ITTECOP_IDRRIM_2016.doc

² <http://www.idrrim.com/actualites-presse/Prix-Infrastructures-pour-la-Mobilite-Biodiversite-et-Paysage/>

Les lauréats s'engageront à faire une présentation lors de la journée de remise des prix et autorisent le MEEM et l'IDRRIM à utiliser tout ou partie des thèses à fin de communication.

ARTICLE 5 : Le jury

Les lauréats sont sélectionnés par le jury en charge du prix.

Outre le président, le jury est composé à parts égales de membres du conseil scientifique du programme de recherche ITTECOP et de praticiens issus des membres de l'IDRRIM. Le président du conseil scientifique du programme de recherche ITTECOP est le président du jury.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le vote du président du jury est prépondérant.

